

franc jeu

UNE PUBLICATION OFFICIELLE DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

NUMÉRO 3 - 2003

adrafinil
amfépramone
amiphénazole
amphétamine
benzphétamin
bromantan

NOUVEAUX

RÈGLEMENTS

NOUVELLES HABITUDES

Avec l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage en 2004, les directives pour les sportifs d'élite n'auront jamais été aussi claires. Un regard en profondeur sur la Liste des substances et méthodes interdites récemment publiée et sur l'harmonisation des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

CONTACT:

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE
800 PLACE VICTORIA - BUREAU 1700
CASE POSTALE 120
MONTRÉAL, QC
CANADA H4Z 1B7

TÉL: +1.514.904.9232
FAX: +1.514.904.8650

E-MAIL: info@wada-ama.org
INTERNET: www.wada-ama.org

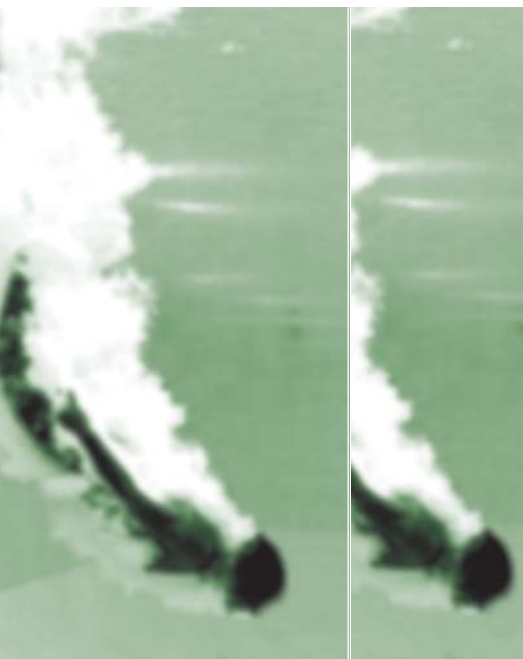
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :

STACY SPLETZER (AMA)
CIO/COLLECTIONS DU MUSÉE OLYMPIQUE
JEAN-PAUL MAEDER
SPORTS FOTO
IMAGES GETTY
REUTERS

DESIGN & ILLUSTRATIONS:

COMMUNICATIONS ANTHONY PHILBIN, MONTREAL
COURRIEL: philbin@sympatico.ca

Toutes les informations publiées dans ce numéro étaient exactes au moment de l'impression. Les articles publiés dans ce numéro, et les opinions exprimées par les auteurs, athlètes et experts, ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Agence mondiale antidopage.



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

01



01

Interview: David Howman

Questions-réponses avec le nouveau directeur général de l'AMA, David Howman. Cet expert du droit du sport dans son pays - la Nouvelle-Zélande - et sur le plan international est actif dans le domaine de la lutte contre le dopage depuis de nombreuses années

Page 1

02



02



En couverture:

La Liste des interdictions et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

La lutte contre le dopage dans le sport va entrer dans une nouvelle ère le 1er janvier 2004 avec l'avènement du Code mondial antidopage. Ce Code comprend de nombreux éléments qui toucheront les athlètes du monde entier, parmi lesquels deux standards internationaux qui, pour la première fois, relèvent de la responsabilité de l'AMA: la Liste des substances et méthodes interdites et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

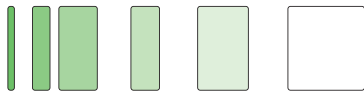
Page 3

03

Profil de sportif: Sergey Bubka

Pendant plus de deux décennies, Sergey Bubka a dominé le monde du sport. On l'a souvent considéré comme le plus grand athlète du monde. Il s'exprime ici sur la lutte contre le dopage dans le sport

Page 7



dans ce numéro

04



06



05



07

08



Photos de cette page, droits réservés CIO, Collections du Musée olympique, Photos: Jean-Paul Mac der.

NOUVELLES DE L'AMA

04

Partenaires de l'AMA: FINA

Souvent considérée dans les milieux sportifs comme une pionnière en matière de lutte contre le dopage, la Fédération internationale de natation (FINA) continue de montrer l'exemple

Page 10

06

Sensibilisation des sportifs: Destination Jeux africains

Images et récits des derniers Jeux africains, qui ont réuni 6000 athlètes de 53 pays en octobre dernier au Nigeria

Page 13

08

Nouvelles de l'AMA

Pg

Le point sur le Code	15
Bureaux régionaux.....	15
Le point sur le financement	15
Colloque AMA-USADA	15
Symposium pour les médias	15

05

Le point sur la Convention de l'UNESCO

La Conférence générale de l'UNESCO s'est prononcé en octobre en faveur de la création d'une Convention internationale contre le dopage, qui permettra aux gouvernements d'appliquer le Code mondial antidopage. Un regard sur les progrès déjà réalisés

Page 12

07

Exposition au Musée olympique: Performance et Équilibre

L'Agence mondiale antidopage participe jusqu'au 2 mai 2004 à une exposition temporaire au Musée olympique de Lausanne, qui explore la relation entre sport et santé

Page 14



01 Réduire l'écart

Dans un environnement marqué par les récentes découvertes liées au scandale de la THG aux Etats-Unis, le nouveau directeur général de l'AMA, David Howman, devra relever de grands défis dans ses fonctions. Mais il pense que l'Agence sera à la hauteur de sa tâche

David Howman, le nouveau directeur général de l'AMA, est engagé dans le sport et dans la lutte contre le dopage depuis plusieurs dizaines d'années. Athlète actif pendant une bonne partie de sa jeunesse (il a notamment joué dans l'équipe néo-zélandaise juniors de Coupe Davis et a représenté l'Université de Victoria en rugby), il a pratiqué le droit pendant de nombreuses années dans son pays - la Nouvelle-Zélande - et sur le plan international. Il a été très actif dans la lutte contre le dopage et a notamment joué un rôle clé dans l'élaboration de la législation de l'Agence antidopage de Nouvelle-Zélande.

David Howman est devenu membre de l'AMA en 2000, en tant que représentant de l'Océanie au Conseil de fondation de l'Agence. Il a également œuvré comme président du comité juridique de l'AMA et de l'équipe des Observateurs Indépendants lors des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City en 2002.

Il a rejoint l'équipe de l'AMA comme chef de l'exploitation (COO) cette année, juste avant l'approbation du Code mondial antidopage à Copenhague. En tant que nouveau directeur général de l'Agence, il sera notamment responsable de superviser la mise en place du Code en 2004. Alors que l'année 2003 touche à sa fin, il livre ses réflexions sur la lutte permanente contre le dopage et sur le rôle de l'AMA dans la coordination de cette lutte.

Comment jugez-vous l'évolution de la lutte contre le dopage depuis la création de l'AMA il y a quatre ans?

La lutte contre le dopage a changé radicalement. Grâce en particulier à sa transparence et à son indépendance, l'AMA a pu assumer un rôle de leader et de coordination dans un domaine qui se caractérisait auparavant par son manque d'harmonie, et qui était régulièrement critiqué parce que, disaient certains, il dissimulait des choses, ou qu'il était en proie à des conflits d'intérêt. Grâce à la participation extrêmement précieuse de toutes les parties prenantes, dont le mouvement sportif et les gouvernements, et à une consultation intense durant le processus d'élaboration, le Code mondial antidopage a été créé à une vitesse jamais vue auparavant au sein du mouvement sportif et des gouvernements. Nous espérons que cet élan se poursuivra et que nous parviendrons à l'harmonisation espérée durant les prochaines années.

Vous vous êtes engagé dans la lutte contre le dopage depuis de nombreuses années. Pensez-vous que le nombre important de récents cas positifs, impliquant notamment des substances jadis indétectables telles que la THG, signifie qu'il y ait davantage de dopage dans le sport, ou que les autorités antidopage soient plus efficaces?

La découverte de la THG et d'autres substances indique un niveau de triche et un perfectionnement étonnants. D'une certaine manière, il est extrêmement inquiétant et décevant de voir qu'un dopage intentionnel de la sorte existe. Mais, d'autre part, le fait que cette triche ait été découverte par une agence antidopage indépendante (l'Agence antidopage des Etats-Unis) en collaboration avec un laboratoire accrédité est très encourageant. On peut soupçonner que le dopage est plus profondément ancré que nous ne l'espérons, mais l'écart entre les tricheurs et le front de l'antidopage se réduit. De même, il apparaît que la perception sociale du dopage dans le

"L'AMA est un organisme unique. Le mélange du public et du privé offre des possibilités et des armes nouvelles pour atteindre des objectifs à tous les niveaux. En collaborant, les autorités publiques et privées peuvent avoir un impact beaucoup plus important qu'en travaillant seules."

sport est en train de passer d'une condamnation silencieuse à une désapprobation plus clairement exprimée. Sachant que le dopage entraîne de sérieux risques pour la santé, nous pouvons espérer que cette désapprobation s'exprime encore plus fort, et que l'écart avec les tricheurs continue de se réduire.

En quoi la collaboration des gouvernements et du monde sportif au sein de l'AMA aide-t-elle la lutte contre le dopage?

L'AMA est un organisme unique en ce sens. Le mélange du public et du privé offre des possibilités et des armes nouvelles pour atteindre nos objectifs à tous les niveaux. En collaborant, les autorités publiques et privées peuvent avoir un impact beaucoup plus important qu'en travaillant seules.

Quelles sont les priorités de l'AMA pour les douze prochains mois?

L'AMA veut s'assurer que le Code soit mis en place de façon harmonieuse et cohérente par le mouvement sportif, et que le processus d'élaboration d'une convention internationale contre le dopage sous l'égide de l'UNESCO se poursuive positivement. Nos autres activités prioritaires telles que définies par notre Comité exécutif seront la recherche et l'éducation.

L'AMA a récemment ouvert deux bureaux régionaux à Tokyo et au Cap. Quel est le but de ces deux bureaux?

Leur but est de donner davantage d'impact au message de l'AMA et la capacité pour l'Agence de travailler dans des régions du monde que son bureau principal touche plus difficilement en terme d'information et dans tous les autres domaines.

"...Il apparaît que la perception sociale du dopage dans le sport est en train de passer d'une condamnation silencieuse à une désapprobation plus clairement exprimée. Sachant que le dopage entraîne de sérieux risques pour la santé, nous pouvons espérer que cette désapprobation s'exprime encore plus fort, et que l'écart avec les tricheurs continue de se réduire. "

Quels changements visibles le public verra-t-il avec la mise en place du Code mondial antidopage en 2004?

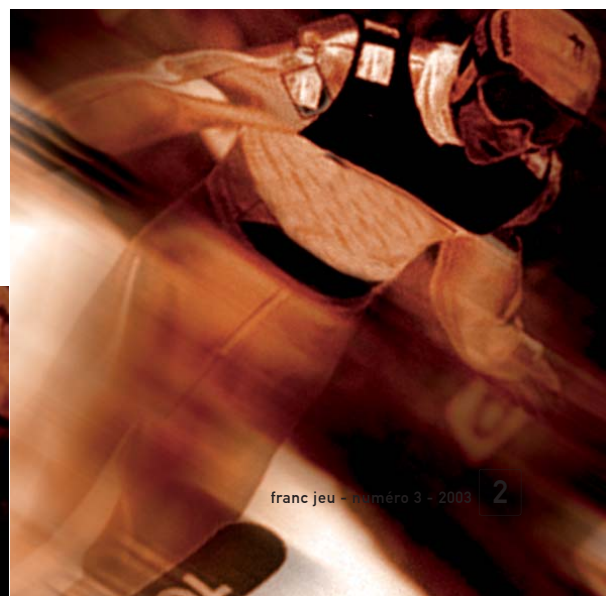
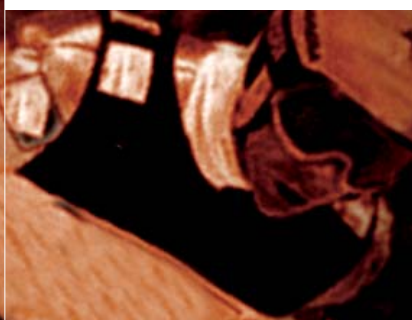
Les changements que le public verra comprendront de nombreuses références au Code lui-même, et, en cas de violation de règles antidopage, on parlera probablement de plus en plus du rôle de l'AMA en terme de surveillance de cas ou d'appels. Il y aura sans doute aussi un intérêt croissant du public pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et pour certaines substances de la Liste des interdictions.

Quel pouvoir d'intervention le Code donnera-t-il à l'AMA?

L'AMA aura la possibilité d'examiner et de revoir, au besoin, toutes les exemptions thérapeutiques dans tous les sports, afin de s'assurer que les autorisations d'usage soient accordées de façon cohérente. Elle pourra également faire appel devant le Tribunal arbitral du sport de tous les cas où les sanctions ne lui semblent pas respecter le Code mondial antidopage.

L'AMA a des difficultés à recevoir les contributions financières des parties prenantes. Comment l'Agence peut-elle atteindre ses objectifs sans les ressources adéquates?

Il est toujours difficile d'atteindre des objectifs sans les ressources adéquates. Mais l'AMA ne va pas abandonner ses responsabilités pour autant, et elle s'efforcera d'atteindre des objectifs pratiques et réalistes grâce à une équipe motivée et compétente. L'AMA va beaucoup s'appuyer sur ses partenaires et compter sur leur collaboration pour atteindre ses objectifs. D'ailleurs, à l'avenir, l'AMA espère pouvoir travailler encore davantage en réseau et en collaboration avec toutes les parties impliquées dans la lutte contre le dopage dans le sport. ■



NOUVEAUX

RÈGLEMENTS

02

NOUVELLES HABITUDES

La lutte contre le dopage s'apprête à entrer dans une nouvelle ère le 1er janvier 2004, avec l'avènement du Code mondial antidopage. Ce Code comprend de nombreux éléments qui toucheront les athlètes du monde entier, parmi lesquels deux standards internationaux qui, pour la première fois, relèvent de la responsabilité de l'AMA: la **Liste des substances et méthodes interdites** et les **autorisations d'usage à des fins thérapeutiques**

La Liste des interdictions

La Liste des substances et méthodes interdites n'est pas une nouveauté pour les athlètes. La première fut publiée en 1963 et a évolué considérablement au fil des années. Le Comité international olympique a été responsable de l'élaboration et des mises à jour de la Liste pendant toutes ces années, et l'AMA lui a fait des recommandations sur son contenu pour la première fois l'année passée.

Désormais, l'AMA est seule responsable de l'élaboration et des mises à jour de la Liste. Selon le Code, "l'AMA publiera aussi souvent que nécessaire, et au moins tous les ans, la Liste des interdictions en tant que standard international". La Liste 2004 a ainsi été publiée le 30

septembre 2003 et entrera en vigueur le 1er janvier 2004. Cette Liste est proche de celles des années précédentes, mais elle comporte quelques nouveaux éléments que les athlètes et leur entourage devraient connaître.

Comme toujours, la Liste des interdictions 2004 identifie des substances et des méthodes interdites soit seulement en compétition, soit en et hors compétition. Ces substances comprennent notamment les stimulants (en compétition seulement), les agents anabolisants et les agents masquants. Les athlètes devraient être conscients du fait qu'une substance peut ne pas être citée nommément dans la Liste, mais être interdite parce qu'elle est considérée comme analogue ou possédant une structure chimique ou

des effets pharmacologiques similaires. Il est également important de noter que la Liste peut inclure un certain nombre de spécificités selon les sports. Les Fédérations internationales peuvent proposer des ajouts à l'AMA, qui peut inclure des substances additionnelles pour des sports particuliers.

La Liste inclut également des méthodes interdites, telles que le dopage sanguin, la manipulation pharmacologique, chimique et physique des spécimens recueillis lors des contrôles du dopage, et le dopage génétique. Le dopage génétique, défini comme l'utilisation ou la manipulation non thérapeutique de gènes pour améliorer la performance sportive, a été ajouté à la Liste en 2003. Bien qu'il n'y ait pas de preuve que le dopage génétique soit pratiqué aujourd'hui, des scientifiques ont déjà commencé à travailler sur le sujet et à chercher les moyens de détecter ce type de dopage.

"Élaborer la Liste et sensibiliser les sportifs à son égard sont deux des tâches les plus importantes de l'AMA", estime David Howman, le directeur général de l'Agence. "Il est de notre responsabilité de nous assurer que la Liste reflète les critères définis dans le Code mondial antidopage et de collaborer avec les Fédérations internationales et les organisations antidopage pour faire en sorte que les athlètes sachent exactement ce qu'ils sont autorisés à prendre."

Critères

Qu'est-ce qui fait qu'une substance se trouve sur la Liste des interdictions? Pendant de nombreuses années, le seul critère déterminant était la capacité de la substance en question d'améliorer la performance. Si un produit était considéré par l'opinion scientifique dominante comme améliorant artificiellement la performance, il était placé sur la Liste.

Le Code mondial antidopage introduit des critères supplémentaires. Ainsi, une substance ou une méthode doit désormais remplir deux des trois critères suivants pour pouvoir être incluse dans la Liste :

- Elle a le potentiel d'améliorer la performance sportive.
- Elle présente un risque réel ou potentiel pour la santé de l'athlète.
- Elle est contraire à l'esprit sportif tel que décrit dans le Code.

Changements dans la Liste

Plusieurs fois par année, un groupe de scientifiques de renommée mondiale et d'experts internationaux dans le domaine du dopage sont réunis pour former le "sous-comité de la Liste" de l'AMA et déterminer quelles substances et méthodes devraient être ajoutées à la Liste ou retirées. Ce sous-comité fait ensuite des recommandations sur le contenu de la Liste de l'année suivante au Comité "Santé, médecine et recherche" de l'AMA, également formé de personnalités éminentes, qui examinent les recommandations et les soumettent au Comité exécutif de l'AMA. Ce dernier détermine

longtemps, la caféine et la pseudoéphédrine, ont été retirés de la Liste. Les experts du comité de la Liste et de très nombreux scientifiques consultés dans le monde entier ont considéré que ces substances ne remplissaient pas complètement deux des trois critères nécessaires à leur inclusion dans la Liste.

L'opinion majoritaire au sein du comité de la Liste à propos de la caféine était que sa présence dans le corps peut varier considérablement d'une personne à une autre en fonction du métabolisme de chacun, et que les niveaux de concentration dans l'urine ne reflètent pas nécessairement la prise de caféine et

La Liste interdit pour la première fois les glucocorticoïdes et les cannabinoïdes en compétition dans tous les sports, et non plus seulement dans certains d'entre eux

finallement la nouvelle Liste, qui doit être publiée au plus tard le 1er octobre de l'année précédant son entrée en vigueur. Ce délai de trois mois est nécessaire pour que les Fédérations internationales, les organisations nationales antidopage et les différents pays puissent modifier leurs règles et avertir les athlètes et leur entourage (entraîneurs, médecins, etc.).

Cette année, plusieurs changements d'importance sont intervenus dans la Liste. Deux produits interdits depuis

l'effet sur la performance. C'est pourquoi le seuil à partir duquel la caféine était interdite a été remis en question. Quant à la pseudoéphédrine, elle a été considérée comme un stimulant très léger utilisé à grande échelle pour traiter le rhume, et le comité a estimé que les athlètes ne devraient pas être punis pour avoir utilisé un produit que tout le monde utilise pour traiter les refroidissements.

Des substances peuvent être retirées de la Liste, mais d'autres peuvent y être ajoutées sur la base de nouvelles informations à la disposition des experts. Par exemple, la Liste interdit pour la première fois les glucocorticoïdes et les cannabinoïdes en compétition dans tous les sports, et non plus seulement dans certains d'entre eux.



AUT: APPELS ET PROCÉDURE

La procédure liée à l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) s'articule en trois phases distinctes.

1 La première phase commence par la demande formulée par l'athlète et s'achève par la décision prise par l'autorité compétente.

2 Une deuxième phase permet la révision de la décision prise lors de la première phase.

3 Enfin, une troisième phase est celle d'un appel final au Tribunal arbitral du sport (TAS) ou à une autorité nationale indépendante, selon qu'il s'agit d'un athlète de niveau international ou national.

Pour les athlètes de niveau international, la Fédération internationale (FI) est responsable de s'assurer qu'une procédure d'autorisation est mise en place. Cette procédure peut être gérée par la FI elle-même ou être laissée au soin de ses fédérations nationales ou d'organisations nationales antidopage. (Ci-après, la référence à la FI comprend la référence à toutes les organisations auxquelles la FI aurait confié la responsabilité de cette tâche.) Lorsqu'une AUT est délivrée à un sportif par la FI, cette dernière en informe immédiatement l'AMA, qui pourra revoir cette décision et, le cas échéant, la renverser si elle l'estime non conforme au standard international pour l'AUT. Dans cette hypothèse, l'athlète ou la FI aurait la possibilité de faire appel de la décision révisée devant le TAS pour décision finale.

De même, dans la situation inverse où la demande de l'athlète est refusée par la FI, ce dernier a la possibilité de demander à l'AMA la révision de la décision prise. Dans la mesure où l'AMA maintient la décision de la FI, soit le refus de délivrer une AUT, l'athlète a encore la possibilité de porter la cause en appel devant le TAS pour décision finale. Dans le cas contraire, où l'AMA renverse la décision de la FI et octroie une AUT, la FI a également la possibilité de porter cette décision devant le TAS pour décision finale.

Pour les athlètes de niveau national, la procédure est similaire, à la différence que ce sont les organisations nationales qui sont en charge de la délivrance initiale de l'AUT, et que l'appel final est adressé non pas au TAS, mais à une instance nationale indépendante et impartiale. La décision prise par cette instance nationale indépendante et impartiale peut encore faire l'objet d'un recours au TAS par l'AMA.

Les modalités de la procédure de demande d'une AUT, ainsi que celles de la révision, sont définies dans le standard international pour l'AUT publié par l'AMA. La procédure devant le TAS sera régie par le Code de l'arbitrage en matière de sport, probablement selon les modalités d'une procédure accélérée.

Substances spécifiques

La Liste 2004 contient également pour la première fois une catégorie de "substances spécifiques". L'article 10.3 du Code mondiale antidopage stipule en effet que "la Liste des interdictions peut identifier des substances spécifiques qui soit sont particulièrement susceptibles d'entraîner une violation non intentionnelle des règlements antidopage compte tenu de leur présence fréquente dans des médicaments, soit sont moins susceptibles d'être utilisées avec succès comme agents dopants." Une violation des règles antidopage portant sur ces substances peut se traduire par une sanction réduite, tel que spécifié dans le Code, si "...le sportif peut établir qu'il n'a pas utilisé une telle substance dans l'intention d'améliorer sa performance sportive...".

Les substances spécifiques pour 2004 comprennent par exemple les cannabinoïdes, l'éphédrine, les Beta-bloquants et les glucocorticoïdes.

Programme de surveillance

Un autre changement d'importance dans la Liste 2004 tient à l'introduction d'un programme de surveillance. L'article 4.5 du Code charge l'AMA d'établir un tel programme pour "des substances ne figurant pas dans la Liste des interdictions, mais qu'elle souhaite néanmoins suivre pour pouvoir en déterminer les indices de mésusage dans le sport". Les laboratoires accrédités rapporteront périodiquement à l'AMA la présence de ces substances, sous forme de données statistiques regroupées par sport et indiquant si les échantillons ont été prélevés en ou hors compétition.

Cette année, la caféine, la pseudoéphédrine et la phénylpropanolamine, notamment, ont été



placées sur cette liste de surveillance. Le raisonnement derrière la création de ce programme de surveillance est que, si les rapports des laboratoires indiquent un abus de ces substances, ce phénomène sera examiné par le comité de la Liste, qui décidera s'il y a lieu de réintroduire la ou les substance(s) en question dans la Liste, précise Olivier Rabin, le directeur scientifique de l'AMA.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Le Code mondial antidopage est destiné à harmoniser les règles dans tous les sports et dans tous les pays, et une partie importante de cet objectif est liée à l'harmonisation des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

Les athlètes, comme le reste de la population, peuvent souffrir de maladies ou d'un état de santé qui nécessitent la prise de médicaments spécifiques. Au regard de la Liste, certaines de ces substances peuvent être interdites. Mais, en demandant une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), les athlètes peuvent être autorisés à prendre le médicament dont ils ont besoin, pour autant que leur demande soit acceptée par leur Fédération internationale ou organisation nationale antidopage.

“Un athlète dont la condition médicale nécessite un médicament particulier ne devrait pas être pénalisé, si aucune alternative n'existe”, estime Olivier Rabin. “Les AUT éviteront à un athlète d'être déclaré positif si la substance en question est détectée dans les échantillons. C'est pourquoi la procédure d'AUT est une partie si importante du programme antidopage.”

La procédure à suivre pour obtenir une AUT a beaucoup varié suivant les sports. Certaines fédérations disposaient d'un système par le biais duquel les athlètes pouvaient demander une AUT, d'autres non. Avec le Code, l'AMA a publié un standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. Ce standard stipule que toutes les

Fédérations internationales et organisations nationales antidopage doivent désormais avoir un processus en place qui permette aux athlètes de demander une AUT sur la base d'un dossier médical documenté.

Les Fédérations internationales sont responsables de la réception des formulaires de demande et de l'acceptation ou du refus des demandes pour les athlètes de niveau international et tout autre athlète inscrit à une manifestation internationale. Les organisations nationales antidopage ont le même rôle pour tous les athlètes de niveau non international et relevant de leur autorité.

Le rôle de l'AMA dans ce processus est double. L'Agence surveillera les autorisations et, de sa propre initiative, pourra revoir une AUT accordée par une Fédération internationale ou une organisation nationale antidopage. En outre, les athlètes à qui une AUT a été refusée pourront faire appel de cette décision devant l'AMA. Si l'AMA détermine que ce refus n'est pas conforme au standard international, elle pourra renverser la décision (voir encadré page 5).

Comment demander une AUT?

La marche à suivre pour demander une AUT est assez simple pour un athlète. Celui-ci doit contacter sa Fédération internationale ou son organisation nationale antidopage et remplir un formulaire de demande d'AUT. Le formulaire devrait être rempli par le médecin de l'athlète et envoyé à la Fédération internationale ou à l'organisation nationale antidopage. Cette demande sera ensuite étudiée par un “Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques”(CAUT), qui décidera d'accorder ou non une AUT. En cas de décision positive, l'athlète recevra un formulaire d'autorisation de l'organisation auprès de laquelle il a fait sa demande. Les AUT sont généralement accordées pour une

durée précise. Les athlètes devraient se rappeler que, conformément aux standards, une demande d'AUT devrait être soumise au moins 21 jours avant la participation à une manifestation.

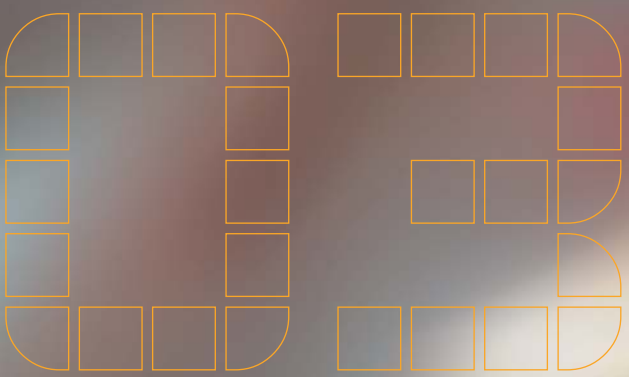
Les critères à remplir pour qu'une AUT soit accordée sont spécifiés dans le standard. Les trois plus importants sont les suivants :

- L'athlète subirait un préjudice significatif si la substance ou la méthode interdite n'était pas administrée dans le cadre de la prise en charge d'un état pathologique aigu ou chronique.
- L'usage thérapeutique ne devra produire aucune amélioration de la performance autre que celle attribuable au retour à un état de santé normal.
- Il ne doit pas exister d'alternative thérapeutique autorisée pouvant se substituer à la substance ou à la méthode normalement interdite.

(Pour les glucocorticoïdes et les bêta-2 agonistes, un formulaire et un processus abrégés existent pour obtenir une AUT.)

Les athlètes inquiets pour leur confidentialité peuvent être assurés que toutes les informations contenues dans leurs demandes d'AUT seront gardées dans le plus strict secret. Tous les membres de “Comités pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques”devront signer un accord de confidentialité, et, s'ils ont besoin de conseils de la part d'autres experts scientifiques dans un cas particulier, le nom de l'athlète n'apparaîtra nulle part dans la documentation.

Pour toute information complémentaire sur la Liste des interdictions et les AUT, vous pouvez consulter le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org) ou contacter votre Fédération internationale ou organisation nationale antidopage. ■



L'EXEMPLE

À SUIVRE

Pendant plus de deux décennies, Sergey Bubka a dominé le monde du sport. On l'a souvent considéré comme le plus grand champion du monde, et aujourd'hui, deux ans après son départ à la retraite, il reste l'un des plus grands sauteurs à la perche de tous les temps

Né en 1963 à Legansk (aujourd'hui en Ukraine) d'un père officier dans l'armée et d'une mère assistante médicale, Sergey a aimé tous les sports dès son plus jeune âge. Il s'est finalement concentré sur le saut à la perche après avoir vu l'un de ses voisins et amis pratiquer ce sport. Lorsque celui-ci l'invita un jour à essayer le saut à la perche, Sergey fut immédiatement attiré par cette discipline. Le début d'une très longue histoire.

Sergey Bubka a ainsi participé à quatre éditions des Jeux olympiques, remportant l'or en 1988 à Séoul (Corée du Sud). Il a été le premier athlète à passer la fameuse barre des 6 mètres de hauteur, a remporté la bagatelle de six titres consécutifs de champion du monde et a battu le record du monde de la discipline pas moins de trente-cinq fois.

En regardant en arrière, Sergey met tous ces succès sur le compte de son immense amour du sport. "J'ai toujours eu une grande passion et une véritable détermination pour le sport. J'ai toujours aspiré à m'améliorer, et c'est ce qui m'a poussé à concourir pendant si longtemps."

Le champion a certes rangé ses perches, mais l'homme ne s'est pas retiré du monde du sport. Il a toujours voulu rester impliqué dans cet univers. "Je ne peux pas imaginer ma vie sans le sport", dit-il.

Aujourd'hui, il continue d'être impliqué dans le "Club sportif Sergey Bubka" dont il est le président, en Ukraine. Sur le plan international, il a été récemment élu par ses pairs président de la Commission des athlètes du CIO, considérée par

certaines comme la commission la plus puissante au sein du Comité international olympique. La Commission des athlètes du CIO a été établie pour servir de lien entre les athlètes et les officiels. Grâce à elle, les athlètes ont aujourd'hui un lien avec les dirigeants pour faire entendre leurs voix et exprimer leurs besoins. Cette Commission vise également à répondre aux demandes des athlètes en s'impliquant dans tous les aspects de l'organisation des Jeux olympiques, afin de s'assurer que les conditions de compétition, d'entraînement et d'hébergement soient les meilleures possibles.

De même, l'une des priorités de la Commission et de Sergey Bubka consiste à participer à la lutte contre le dopage et à s'engager en faveur d'un sport "propre" : "Il est de notre devoir de mettre nos compétences,

Profil de sportif: Sergey Bubka

notre enthousiasme et notre passion au service du mouvement olympique, spécialement en tant que groupe qui se soucie de son avenir. Le soutien de la lutte contre le dopage est l'une de nos tâches les plus importantes. Nous avons participé activement aux travaux qui ont mené à la création de l'AMA, et nous avons toujours soutenu le Code mondial antidopage et l'application de règles harmonisées dans tous les sports et tous les pays. Il est également important que tous les sportifs soient sensibilisés aux problèmes de santé et d'éthique engendrés par le dopage."

Sergey Bubka est convaincu que la Commission des athlètes du CIO peut contribuer à faire entendre encore davantage la voix des sportifs dans ce domaine. "Les athlètes doivent comprendre que le dopage est malsain et contraire à l'éthique. Il met en danger non seulement l'essence du sport, mais aussi leur santé et leur carrière. Les stars du sport d'aujourd'hui doivent donner l'exemple aux futurs champions. En fin de compte, chaque athlète doit se sentir responsable de débarrasser le sport des tricheurs."

Quant aux cas de dopage secouant actuellement l'athlétisme, le champion ukrainien se veut optimiste: "L'IAAF est l'une des fédérations sportives les plus actives et les plus strictes dans la lutte contre le dopage. Les cas positifs sont toujours troublants; mais je crois qu'avec l'introduction de nouveaux moyens pour lutter contre le dopage et la coordination des efforts par l'AMA, nous pourrons faire de notre mieux pour débarrasser le sport des tricheurs. Nous n'abandonnerons pas."

"Les athlètes actuels doivent donner l'exemple aux futurs champions.

En fin de compte, chaque athlète doit se sentir responsable de débarrasser le sport des tricheurs."

Sergey Bubka a toujours eu à cœur l'esprit sportif et a toujours été convaincu que le sport était quelque chose de fantastique. Son passage des stades à l'administration du sport lui offre la possibilité de rendre au sport ce que celui-ci lui a offert tout au long de sa carrière. "Ma vie entière a été consacrée au sport. Grâce à ma passion, à mes connaissances et à mon expérience, c'est une occupation que j'espère pouvoir mener à bien encore pendant de nombreuses années", conclut-il dans un sourire.

Avec Sergey montrant l'exemple, l'AMA peut en tout cas compter sur certains des athlètes les plus célèbres du monde pour soutenir sa lutte contre le dopage. ■



Susie O'Neill, championne olympique et ex-grande star de la natation, joue un rôle important au sein du Conseil de fondation de l'AMA et de la Commission des athlètes du CIO.



FINA

La Fédération internationale de natation est l'une des fédérations les plus actives en matière de lutte contre le dopage. Explications et interview de son directeur exécutif, Cornel Marculescu

04

Dans les milieux sportifs, la Fédération internationale de natation (FINA) fait souvent figure de pionnière et d'exemple en matière de lutte contre le dopage.

En 1993, la FINA a notamment été l'une des premières Fédérations internationales à établir des contrôles du dopage inopinés hors compétition, puis à établir une base de données des contrôles. Suite à plusieurs cas positifs aux Jeux asiatiques de 1994, elle a ensuite mené à bien des missions spéciales d'enquête, renforcé le nombre des contrôles et convoqué un Congrès extraordinaire sur le dopage, le premier sur le sujet, organisé à Rio de Janeiro. Parmi les mesures adoptées à ce Congrès, on note notamment un renforcement des sanctions et le contrôle systématique en cas de record du monde.

L'année suivante, la FINA adopte un nouveau "Règlement de Contrôle Antidopage" détaillé. Il y est prévu - entre autres - la suspension automatique d'une fédération nationale en cas de sanctions multiples de ses membres. Un "Doping Panel", autorité judiciaire indépendante de la FINA, est établi pour que tout nouveau cas de dopage lui soit soumis.

En janvier 1998, à la suite d'incidents survenus à la douane australienne à quelques jours de l'ouverture des championnats du monde organisés à Perth, un groupe de travail réunissant sous la direction du professeur Don Catlin une vingtaine d'experts dans tous les domaines du dopage est formé, afin de présenter des recommandations ensuite adoptées.

Depuis, trois autres Congrès extraordinaires sur le dopage ont été

organisés par la FINA. L'un en 1999 à Hong Kong, pour assurer la protection des athlètes et créer une Commission de Supervision du Contrôle de Dopage, habilitée à examiner et à recommander toute mesure appropriée. Le deuxième à Moscou en 2002, où a été décidée l'inclusion dans le Règlement de Contrôle de procédures de contrôles combinés urine - sang pour la détection des hormones d'érythropoïétine synthétique, de la darbopoiétine et/ou des substances dérivées. Le dernier en juillet dernier à Barcelone, où la FINA a mis sa Constitution et toutes ses règles en conformité avec le Code mondial antidopage.

Aujourd'hui, pour lutter contre le dopage, la Fédération internationale de natation a recours aux services de quatorze volontaires au sein du "Doping Panel" et de la Commission de

Partenaires de l'AMA: FINA

supervision du Contrôle de Dopage, ainsi qu'à deux employés à plein temps à son siège de Lausanne. Son directeur exécutif, Cornel Marculescu, s'implique également beaucoup dans ce domaine. Pour "Franc Jeu", il fait le point sur les programmes de la FINA.

La natation est l'un des sports d'endurance considérés par certains comme étant particulièrement exposé au dopage. Cette opinion est-elle justifiée, selon vous?

La natation est l'un des sports les plus formateurs, tant au niveau de la condition physique que sur le plan humain. Sa pratique est saine. Cependant, je pense que le dopage peut toucher tout sportif, et de tous les niveaux. Le bien et le mal font partie

de la nature humaine. Tout dirigeant, médecin, entraîneur, parent doit donc en être conscient, et faire appel à la conscience sportive de chacun.

Comment la FINA lutte-t-elle contre le dopage?

Nous y consacrons beaucoup d'énergie, de temps et d'argent. Cette énergie, ce temps et cet argent pourraient sans aucun doute être plus utiles au développement de notre sport, mais le monde étant ce qu'il est, nous ne pouvons éviter de faire respecter une éthique sans laquelle le sport ne serait plus le sport.

Nous dépensons 12'311 francs suisses pour notre programme antidopage en 1992. Cette somme dépasse depuis 2000 1 million de francs suisses par année. Le nombre de contrôles annuels, en et hors compétition, n'a cessé d'augmenter. Nous effectuons 247 contrôles en compétition et 7 hors compétition en 1993. Ces chiffres s'élèvent à 584 et 965 en 2002. Nous dépasserons les mille contrôles hors compétition en 2003. Les 600 à 650 athlètes testés dans l'année le sont parmi un pool d'environ 1500 à 1600 athlètes figurant sur les listes FINA sur la base des meilleures performances réussies au cours de l'année précédente ou de l'année en cours.

Par ailleurs, nous ne cessons d'encourager nos fédérations nationales à développer des programmes d'éducation et de sensibilisation. Certaines ont mis en place des programmes très importants. J'ajouterai que plusieurs de nos fédérations mènent elles-mêmes des programmes nationaux antidopage ou participent à la lutte engagée par des organismes nationaux, actions qui renforcent nos efforts.

Comment vos procédures de sanctions fonctionnent-elles?

Tout cas est soumis à la Commission de Supervision du Contrôle de Dopage. Cette commission envoie ensuite ses recommandations à l'Exécutif de la FINA, composé du Président, du Secrétaire honoraire et du Trésorier honoraire. L'Exécutif décide alors de soumettre ou non le cas à un "Doping Panel".



Le nageur Ian Thorpe montre son Passeport de l'athlète de l'AMA

C'est pour assurer l'impartialité et le respect de la défense que la FINA a innové en créant en 1996 ce "Doping Panel", dont l'indépendance doit être incontestable. Il se compose de six juges ou magistrats, un président et cinq membres chacun originaire d'un continent différent. Tout athlète a le droit d'être entendu. Toute décision peut faire l'objet d'un appel auprès du Tribunal arbitral du sport.

La FINA a récemment pris une mesure spectaculaire pour se conformer au Code mondial antidopage en réduisant de quatre à deux ans sa sanction pour une première infraction aux règles antidopage. Cette décision a-t-elle été difficile à prendre?

Dans une certaine mesure oui, puisqu'à plusieurs reprises les délégués de nos fédérations nationales s'étaient prononcés à l'unanimité pour le maintien d'une sanction de quatre ans pour les cas les plus graves lors de congrès précédents. Cependant, la FINA, en tant que membre de la communauté sportive et du Mouvement olympique, se doit de respecter toute décision prise démocratiquement par la communauté sportive, telle que le Code mondial antidopage, qui a été approuvé à l'unanimité lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.



La star de la natation Alexander Popov, également membre du CIO, célébrant une victoire



Le directeur exécutif de la FINA, Cornel Marculescu (à droite), en discussion avec Mustapha Larfaoui, président de la Fédération et membre du Conseil de fondation de l'AMA

Cela étant, beaucoup de nos membres souhaiteraient qu'une possibilité de renforcer les sanctions puisse être proposée à l'avenir.

La FINA a également été l'une des premières Fédérations internationales à décider de contrôler des échantillons déjà analysés de l'une de ses récentes compétitions (les championnats du monde de Barcelone) afin d'y détecter la présence de THG. Etait-ce pour vous une mesure "naturelle"?

Absolument. La FINA a étudié les éléments scientifiques et pratiques d'une telle mesure et pris toutes les assurances. Nous avons pris contact avec le laboratoire en cherchant à savoir si la substance pouvait être détectée et la méthode d'analyse appliquée, et, une fois que nous avons obtenu toutes les assurances, plus rien

ne s'opposait à une nouvelle analyse des échantillons.

Certains nageurs, tels que Ian Thorpe, disent être prêts à se soumettre à des contrôles du dopage sur une base volontaire pour montrer qu'ils sont "propres". Pourriez-vous imaginer, un jour, effectuer des contrôles supplémentaires sur une telle base volontaire?

Qu'ils soient volontaires ou non, les meilleurs de nos compétiteurs sont ciblés au plus tôt et testés le plus souvent possible. Bien entendu, nous sommes convaincus que le nombre de contrôles peut être augmenté. Mais il me semble que d'autres moyens de lutte peuvent également être développés.

Nous devons admettre, par exemple,

que les compétences légales d'une Fédération internationale telle que la nôtre sont limitées. Nos efforts doivent donc être accompagnés dans chaque pays par d'autres efforts consentis par toutes les autorités politiques et sportives pouvant être impliquées - ministères des Sports, de l'Education et de la Santé, ministères en charge de la Police et des Douanes, Comités nationaux olympiques, Confédérations sportives, Fédérations, et même clubs et municipalités. Chaque pays doit veiller au contrôle de la circulation de produits dopants et au contrôle de ceux qui en assurent la circulation ou la vente. Dans ces domaines, beaucoup reste à faire. Mais il en va de la réputation des sportifs et de la survie du sport de haut niveau.

N'oublions pas non plus que la tricherie ne doit pas être punie qu'à l'échelon international ou national, mais que la lutte doit commencer à l'échelon du club. Nous devons réfléchir à la triche, à ce comportement humain qu'on accepte encore beaucoup trop volontiers. En ce sens, nous avons sans doute besoin d'un véritable renouveau en matière d'éducation. ■

Pour davantage d'informations sur la FINA, veuillez visiter le site Internet: www.fina.org. On y trouve notamment les règles liées au dopage, les cas enregistrés, les sanctions prononcées et le nombre de contrôles effectués.

Convention internationale: c'est parti!

La Conférence générale de l'UNESCO s'est prononcée en octobre en faveur de la création d'une Convention internationale contre le dopage, qui permettra aux gouvernements d'appliquer le Code mondial antidopage. Objectif : Turin 2006

Le processus de mise en place du Code mondial antidopage, le premier instrument harmonisant les règles et règlements dans tous les sports et dans tous les pays, continue de se dérouler de façon très satisfaisante. Alors qu'un nombre croissant d'organisations sportives ont accepté le Code et vont le mettre en place avant le délai fixé pour elles aux Jeux olympiques d'Athènes 2004 (voir page 15), les gouvernements ont approuvé la création d'une Convention internationale contre le dopage sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les représentants des pays membres de l'UNESCO se sont en effet prononcés unanimement et avec enthousiasme en faveur de cette proposition lors de la

Conférence générale de l'organisation, en octobre à Paris.

De nombreux gouvernements ne pouvant être liés juridiquement par un instrument non gouvernemental de droit privé tel que le Code mondial antidopage, cette Convention, proposée par les Etats eux-mêmes, doit leur permettre à la fois d'accepter les principes du Code, de formaliser la reconnaissance de l'AMA et de ses responsabilités, et d'intensifier leur collaboration en matière de lutte contre le dopage.

Un groupe d'experts, présidé par Jean-Pierre Blais, représentant du gouvernement canadien, a été constitué par le directeur général de l'UNESCO,

Koichiro Matsuura, qui l'a chargé de rédiger le texte de la Convention. Ce groupe s'est déjà mis au travail. Les versions intermédiaires du document seront présentées, discutées et amendées au cours des prochains mois au sein des différentes instances de l'UNESCO regroupant les ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

L'objectif est de présenter le texte final de la Convention à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005, afin de permettre aux gouvernements du monde de reconnaître formellement le Code avant le délai fixé pour eux aux Jeux olympiques d'hiver de Turin, en 2006. ■

Destination

06

Jeux africains

Les Jeux africains 2003 se sont déroulés à Abuja (Nigeria) du 4 au 18 octobre 2003. Ces Jeux, organisés tous les quatre ans, sont considérés comme la manifestation sportive la plus importante d'Afrique. Cette année, ils ont réuni plus de 6 000 participants de 53 pays, le plus grand nombre de participants jamais atteint par la manifestation. 22 sports étaient au programme. Une équipe de l'AMA s'est rendue sur place afin de rencontrer les athlètes et de répondre à leurs questions et préoccupations concernant le dopage.

Les participants ont ainsi pu obtenir des informations telles que de la documentation générale sur l'AMA et la lutte contre le dopage, la Liste des substances et méthodes interdites du CIO et de l'AMA, le "Guide du sportif" de l'Agence et le Code mondial antidopage, document qui vise pour la première fois à harmoniser les règles et règlements liés au dopage dans tous les sports et dans tous les pays. Les participants ont également eu la possibilité de montrer leur engagement en faveur d'un sport sans dopage en apposant leur signature sur une grande affiche placée dans le village des athlètes.

"L'Afrique et les athlètes de ce continent n'ont souvent pas accès aux moyens de sensibilisation. C'est pourquoi il est important que l'on continue de s'investir dans ces régions et de s'assurer qu'aucun athlète ne soit mis de côté", a expliqué Rodney Swigelaar, responsable de l'équipe de sensibilisation de l'AMA à Abuja. "De nombreux athlètes nous ont également dit que ce programme les aidait à comprendre le rôle de l'AMA et qu'ainsi il leur permettait de démythifier l'idée que l'AMA était une sorte de force de police destinée uniquement à pourchasser les tricheurs."

Cette activité du Programme de sensibilisation a été la première à être organisée par le nouveau bureau régional de l'AMA, basé au Cap (Afrique du Sud). Rodney Swigelaar, le directeur de ce bureau, a réuni une équipe de sensibilisation provenant essentiellement du continent africain.

Les athlètes africains sont souvent enthousiastes à l'idée de faire partie de la solution. Au travers de ce programme et du nouveau bureau régional africain, leurs voix pourront ainsi continuer d'être entendues.



Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO et du Conseil de fondation de l'AMA, a passé du temps à soutenir les activités de l'AMA, afin de contribuer à faire passer le message aux sportifs



Raymond Hack (à gauche) et Rodney Swigelaar ont rencontré des milliers de sportifs aux Jeux africains



Les athlètes du continent africain ont apprécié d'en apprendre davantage sur l'AMA et ses activités





Le président du CIO, Jacques Rogge, s'exprimant sur le sport et la santé lors de l'inauguration de l'exposition au Musée olympique

07 Performance et Équilibre

L'AMA participe à la nouvelle exposition temporaire du Musée olympique

Du 13 novembre 2003 au 2 mai 2004, l'Agence mondiale antidopage participe à une exposition temporaire au Musée olympique de Lausanne (Suisse), baptisée "Performance et Équilibre".

Cette exposition, basée sur trois thèmes principaux (activités sportives, médecine du sport et cadre social), vise à démontrer que la santé est un bien précieux, qui se cultive et dont il faut prendre soin. Le message est que le sport est sain s'il est pratiqué dans les règles qui sont connues et en

évitant les pièges. L'exposition souhaite également servir de support pour mieux expliquer le travail de la Commission médicale du CIO, de l'Agence mondiale antidopage et du Tribunal arbitral du sport (TAS).

L'un des aspects clés de l'antidopage est le message de "franc jeu". Les visiteurs de l'exposition pourront ainsi découvrir ou en apprendre davantage sur les programmes de l'AMA. Ils auront également la possibilité de tester leurs connaissances de la lutte

contre le dopage en jouant au "quiz" interactif de l'AMA.

En quelques années, le Musée olympique est devenu le deuxième musée le plus visité de Suisse et a accueilli plus de 2 millions de visiteurs depuis son ouverture. L'exposition "Performance et Équilibre" s'adresse moins aux sportifs d'élite, qui représentent 2% de la population mondiale, qu'aux visiteurs de tout âge et de toutes les régions du monde. ■



L'exposition "Performance et Équilibre" aborde des questions liées à la santé et au sport, et contribue à mieux expliquer le travail de la Commission médicale, de l'Agence mondiale antidopage et du Tribunal arbitral du sport.

Sanctions pour non paiement des contributions dès 2004

A la mi-novembre, l'AMA n'avait reçu que moins des deux tiers de son budget 2003. Face à cette situation, le Conseil de fondation de l'AMA a décidé lors de sa réunion du 21 novembre d'approuver plusieurs amendements aux statuts de l'AMA qui donneront davantage de temps aux gouvernements pour verser leurs contributions à l'AMA, mais qui rendront également possibles des sanctions à l'encontre de ceux qui n'auront pas rempli leurs obligations financières à temps. A partir de 2004, les partenaires auront jusqu'au 30 juin pour verser leur contribution annuelle à l'AMA. Dès le 1er janvier 2004, tout pays qui n'aura pas payé ses arriérés sera sujet à des sanctions comprenant l'exclusion de ses représentants du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'Agence. Par ailleurs, le Conseil a approuvé un budget 2004 identique à celui de 2003 (21,5 millions US\$). La liste actualisée des contributions gouvernementales peut être consultée sur le site Internet de l'AMA

www.wada-ama.org

La mise en place du Code continue à un rythme rapide

La mise en place du Code mondial antidopage continue de se dérouler de façon très satisfaisante. Au 17 décembre 2003, 120 organisations sportives, parmi lesquelles le Comité international olympique, avaient accepté formellement le Code. D'autres en feront de même durant les prochains mois au fil de leurs congrès et réunions. Les organisations sportives ont jusqu'aux Jeux olympiques d'Athènes en août prochain pour intégrer le Code dans leurs règlements. La liste actualisée des organisations sportives ayant formellement accepté le Code peut être consultée sur le site Internet de l'AMA www.wada-ama.org.

Nouveaux bureaux régionaux à Tokyo et au Cap



Les nouveaux directeurs des bureaux régionaux de l'AMA : Kazuhiro Hayashi (à gauche), du bureau de Tokyo, et Rodney Swigelaar, de celui du Cap

L'AMA a ouvert deux bureaux régionaux Kazuhiro Hayashi et Rodney Swigelaar le 1er novembre 2003 à Tokyo (Japon) et au Cap (Afrique du Sud). Ces bureaux seront responsables respectivement de la région Asie - Océanie et de l'Afrique. L'Agence, dont le quartier général se trouve à Montréal (Canada), dispose donc désormais de trois bureaux régionaux, le troisième étant basé à Lausanne (Suisse).

(photos) ont été nommés directeurs respectifs de ces bureaux. M. Hayashi était auparavant conseiller du cabinet du premier ministre japonais. M. Swigelaar occupait quant à lui les fonctions de conseiller en matière de questions liées au dopage au sein du ministère sud-africain des Sports.

Le colloque AMA-USADA examine les infractions et les protocoles

L'AMA a tenu, les 27 et 28 octobre 2003 à Colorado Springs, un colloque d'experts pour débattre des protocoles de contrôle du dopage hors compétition et des problèmes qu'ils posent. Cette rencontre, mise sur pied sur le modèle de la Conférence de Banbury centrée sur le thème du dopage génétique en mars 2002, a été organisée par l'Agence antidopage des Etats-Unis (USADA), avec le soutien financier du Comité olympique des Etats-Unis. Une trentaine de représentants de Fédérations internationales, d'agences nationales antidopage, de comités nationaux olympiques, de laboratoires et de l'AMA y ont participé. Parmi les thèmes abordés

figuraient notamment l'examen des éléments requis pour établir une infraction aux règles antidopage en cas d'absence d'informations sur la localisation du sportif et de non-présentation de l'athlète aux contrôles hors compétition, ainsi que les protocoles décrits dans les Standards internationaux de contrôle de l'AMA.

Un rapport exhaustif a été préparé par le Département Standards & Harmonisation de l'AMA et envoyé aux participants, et les conclusions du colloque pourraient déboucher sur la préparation d'un modèle de bonne pratique à l'intention des intéressés dans les mois à venir.

Un symposium pour les médias

Afin d'entrer de plain pied dans l'année 2004, marquée notamment par l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage et les Jeux olympiques d'Athènes, l'AMA organise un symposium pour les médias le 29 janvier 2004 au Musée olympique de Lausanne. Plusieurs représentants de l'AMA, dont le président Richard Pound et

le directeur général David Howman, présenteront les activités de l'Agence dans les différents domaines, ainsi que les grands rendez-vous de 2004. Les journalistes intéressés peuvent contacter Frédéric Donzé, responsable des relations médias de l'AMA, à l'adresse :

frederic.donze@wada-ama.org